



Avis aux commerçants de l’Avenue du Roi Albert (entre la place Schweitzer et la rue Courte/la maison communale) et la Chaussée de Gand (entre la rue Hubert Blauwet/Rue des Combattants et l’Avenue Hélène).

Madame, Monsieur,

A l’initiative de l’Echevin du Commerce, M. Michaël Vander Mynsbrugge et du service “Commerce et Festivités”, le Collège des Bourgmestre et Echevins a décidé, dans le cadre de la kermesse de septembre, d’autoriser les commerçants de l’Avenue du Roi Albert et de la Chaussée de Gand (portions reprises ci-dessus) à ouvrir leur commerce ainsi que d’installer un étal ou une terrasse devant leur établissement, du vendredi 1^{er} septembre 2017 jusqu’au lundi 4 septembre 2017 inclus.

Nous souhaitons attirer votre attention sur les points suivants:

- Le respect des normes de sécurité sur les trottoirs – un passage minimum d’1,5 m doit être libre;
- Le respect de la propreté publique.

Merci pour votre bonne collaboration.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins – 18/07/17



Contact : SERV. COMMERCE : 02/464.04.50